



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES 2025/2026

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2025

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 29 mai 2025 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour les Assemblées Fédérales, au poste de Délégué par tranche de 50 000 licences (pour la saison 2025/2026),
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales, . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.